

Note d'information pour les participants

Lieu du séminaire

Le séminaire se tiendra à **Iririki Island Resort, Lini Highway, Port Vila, Vanuatu.**



Inscription

Le séminaire se tiendra en présentiel et les inscriptions débuteront à 8:30 le premier jour de l'événement.

Modalités de voyage

Les dispositions liées aux voyages doivent être conformes à la politique de voyage du PROE. Celle-ci impose de réserver un billet d'avion aller-retour en classe économique, selon l'itinéraire le plus direct et économique.

Indemnité journalière de subsistance

L'indemnité journalière de subsistance est calculée sur la base des standards du PROE, selon le principe suivant :

- L'indemnité journalière de subsistance sera payée au taux plein ;

- L'indemnité journalière de subsistance couvre l'hébergement, les repas et autres frais éventuels (frais de changes, déplacements dans le pays, appels téléphoniques et internet pour les besoins personnels, et autres dépenses personnelles).

L'indemnité journalière de subsistance sera versée en espèces à Port Vila, Vanuatu. Veuillez noter que la monnaie locale du Vanuatu est le VATU (VUV).

Hébergement

Veillez noter que la réservation du lieu d'hébergement est une responsabilité individuelle, selon le taux de l'indemnité journalière de subsistance. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter la coordinatrice du projet SWAP - Julie Pillet (juliep@sprep.org) et/ou l'assistante technique et administrative du projet SWAP - Memoree Imo (memoreei@sprep.org).

Visas de transit

Vous devrez demander un visa de transit si vous passez par l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou tout autre pays qui exige un visa de transit en fonction de vos vols. Veuillez noter qu'il est de votre responsabilité d'obtenir le visa de transit requis pour voyager à Vanuatu.

Visa d'entrée au Vanuatu

IMPORTANT :

Pour connaître toutes les conditions d'entrée en matière de visa, veuillez-vous reporter à la page "Visitor VISA " sur le lien ci-dessous :

<https://immigration.gov.vu/visit/>

En outre, la liste des pays exigeant un " Visitor VISA" pour entrer au Vanuatu est disponible sur le lien ci-dessous : <https://immigration.gov.vu/visa-exempted-countries/>

Assurance voyage

Il est de votre responsabilité de souscrire une assurance voyage. Nous recommandons vivement à tous les participants de souscrire dès que possible une assurance médicale et de voyage couvrant les frais suivants : Evacuation médicale, frais médicaux et connexes, perte de bagages, perte des dépôts et annulation, décès accidentel et invalidité permanente, argent et documents de voyage, retard de voyage ou correspondance manquée, grèves et Hi-jacks, protection de la responsabilité civile.

Dans le cas où l'un de ces évènements se produirait, le PROE n'est pas en mesure de fournir une aide financière.